

219 - JUIN 2005

Espaces transfrontaliers



La lettre de la mission opérationnelle transfrontalière

Une nouvelle impulsion transfrontalière



Alain LAMASSOURE
Député européen,
Vice-Président
de l'Agence
Transfrontalière
de l'Eurocité
basque Bayonne-
San Sebastian

Chargé d'une mission d'évaluation et de réflexion sur la coopération transfrontalière par Michel Barnier, ministre des Affaires étrangères, et Claudie Haigneré, ministre déléguée aux Affaires européennes, j'ai pu constater l'extrême diversité des projets transfrontaliers. Des mutations importantes se dessinent, tant au niveau juridique qu'institutionnel (district européen, GECT, réforme des fonds structurels 2007-2014). Sur les territoires eux-mêmes, les projets et démarches ponctuels font place à une volonté croissante des collectivités de s'engager, avec leurs voisins étrangers, dans des stratégies territoriales globales. S'il existe un cadre favorable à la concrétisation de ces projets de territoire, il ne faut pas oublier les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs du transfrontalier, sur les plans technique, juridique et politique. Les frontières sont à la fois des territoires interdépendants caractérisés par des déséquilibres économiques, sociaux et fonciers (qui renforcent l'intérêt d'une coopération active) et des territoires d'intégration où se mesure la capacité à créer de véritables laboratoires de la construction européenne. Pour faire de la coopération transfrontalière une composante à part entière de l'aménagement du territoire, il est essentiel, dans cette période cruciale, que les Etats s'engagent fortement aux côtés des collectivités locales. Leurs initiatives, présentes dans tous les domaines de la vie quotidienne, et qui dépassent souvent le cadre de leurs compétences, ont besoin de ce soutien, tant au niveau national que communautaire !

Nouveaux adhérents

Deux nouveaux membres rejoignent le réseau de la Mission Opérationnelle Transfrontalière début 2005 : l'association Zukunft SaarMoselle Avenir et la Communauté de communes du Briançonnais.

Zukunft SaarMoselle Avenir, association créée en 1997, regroupe soixante-dix-sept collectivités de Sarre et de Moselle Est. Son rôle : développer la coopération entre ses partenaires, rapprocher les populations et constituer un réseau européen de villes et de communes françaises et allemandes. De nombreuses initiatives ont déjà été entreprises dans la culture, le tourisme, l'environnement, la formation, etc. Afin de mieux organiser la coopération, la mise en place d'un Eurodistrict correspondant au territoire de l'association est à l'étude. La MOT pourra intervenir en appui à ce projet structurant, ainsi que dans le domaine plus large de la coopération métropolitaine. L'agglomération Sarrebruck-Moselle Est, représentant un million d'habitants, a en effet répondu à l'appel à projets lancé par la Datar en 2004*.

La Communauté de communes du Briançonnais, qui

regroupe douze communes du département des Hautes-Alpes, a également choisi de rejoindre le réseau. Le but est de renforcer le développement transfrontalier, dans le cadre notamment de la conférence des élus des Hautes Vallées, qui regroupe six communautés françaises et six communautés de montagne italiennes. L'enjeu concerne essentiellement le développement durable de ce territoire alpin. La constitution d'une structure juridique commune (District Européen) permettrait notamment la promotion d'une identité alpine transfrontalière et la création de services intégrés et homogènes sur tout le territoire. Les douze communautés de la conférence des élus des Hautes Vallées ont signé à ce propos, le 9 mai 2005, à Briançon, un protocole d'intention qui permettra de réactualiser une charte de coopération signée en 2000. ■

*Pour en savoir plus : www.datar.gouv.fr



La vieille ville de Briançon.

SOMMAIRE

- Dossier** : Coopération transfrontalière franco-espagnole : état des lieux p. 2-3
L'actualité : Séminaire sur les « solidarités transfrontalières » - Parution d'un nouveau « Cahier » sur la coopération sanitaire - Eurocité basque : 300 jeunes débattent sur l'environnement p. 4

Coopération transfrontalière franco-espagnole

Etat des lieux

La singularité de la frontière franco-espagnole est liée à sa topographie. Suivant la ligne de crête du massif pyrénéen, elle est montagneuse et hermétique sur toute sa longueur, à l'exception d'une zone centrale à hauteur de la principauté d'Andorre et des deux bandes côtières, basque et catalane, qui constituent les deux grandes portes de l'Espagne sur le reste de l'Europe. Ces trois ouvertures, au centre et sur les côtes, concentrent la majeure partie des échanges de proximité.

Les projets de territoire transfrontaliers

Sur le versant basque, la coopération, plus concentrée, s'exerce, d'une part, à l'échelle de la **conurbation Bayonne-San Sebastian** (Eurocité basque, organisée sous la forme d'un GEIE), qui travaille depuis 1993 à l'élaboration d'une politique concertée d'aménagement du territoire et, d'autre part, à l'échelle du **Consortio Bidassoa-Txingudi**. Créée en 2000, cette dernière structure regroupe les villes d'Irun, Fontarabie et Hendaye, qui forment une agglomération transfrontalière de 85 000 habitants, très intégrée au cœur de la conurbation de l'Eurocité. Les actions mises en

œuvre par ce consortio sont nombreuses et concernent notamment l'éducation, le tourisme, la culture, le développement économique et social et les infrastructures.

Sur le littoral méditerranéen, entre le **département des Pyrénées-Orientales** et la **province autonome de Catalogne**, des projets ponctuels voient le jour dans les domaines de la santé, du tourisme, du développement économique et de la protection des espaces naturels. On peut citer l'exemple du projet de coopération littorale entre le Pays « Pyrénées-Méditerranée » en France et le conseil comarcal de l'Alt-Emporda, une intercommunale espagnole.

A l'ouest des Pyrénées-Orientales, le « **plateau cerdan** », au milieu duquel passe la frontière, est un véritable bassin de vie transfrontalier quelque peu isolé des deux pays par des cols. Les deux cités voisines, **Puigcerda** et **Bourg-Madame**, ont créé en avril 2005 un consortio qui devrait permettre de structurer cette petite agglomération transfrontalière de 10 000 habitants. L'un des projets, sans équivalent, est celui de la création d'un hôpital transfrontalier à Puigcerda (voir « Points de vue » ci-contre).

Enfin, au centre du massif, la coopération entre espaces plus ruraux est marquée par l'exemple du **parc national des Pyrénées** et du **Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido**, adossés sur 100 km de fron-



tière et qui coopèrent activement depuis la signature d'une charte transfrontalière en 1988. **L'aménagement transfrontalier de la Garonne** est un autre aspect important de la coopération sur cette zone.

Les transports, une problématique importante

Au vu de la géographie montagneuse, cette problématique est prégnante sur l'ensemble de la frontière, qu'il s'agisse de transports de proximité ou d'alternative à la saturation des infrastructures existantes. Les divers projets de traversée centrale des Pyrénées devraient notamment répondre à l'augmentation exponentielle du trafic.

Une **plate-forme logistique Aquitaine-Euskadi**, dotée d'un statut juridique depuis la création d'un groupement européen d'intérêt économique en novembre 2004, se destine tout particulièrement à développer l'intermodalité et à promouvoir les infrastructures de transport et de logistique entre les deux régions. Ses actions concernent la création d'un « axe ferroviaire Atlantique », le projet de réseau à grande vitesse reliant, dans un premier temps, Vitoria à Tours et Orléans et, enfin, le projet des « autoroutes de la mer », dont le principe consiste à mettre des camions sur des bateaux.

La **principauté d'Andorre** est elle aussi confrontée au problème de ses infrastructures routières et à celui de son enclavement. La coopération avec la France s'orienterait vers des projets de raccordement ferroviaire (feroutage et transport de voyageurs) et d'aménagements routiers.

La coopération interrégionale

Créée en 1983, la **Communauté de travail des Pyrénées (CTP)** réunit les trois régions françaises frontalières (Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées), les quatre communa-



La Garonne, en amont de Loures Barousse (Hautes-Pyrénées).

Le cadre juridique de la coopération franco-espagnole

Le Traité de Bayonne de 1995 définit le cadre de la coopération et permet aux collectivités territoriales des régions et communautés autonomes frontalières de coopérer dans leurs domaines communs de compétences, en signant des conventions de coopération transfrontalière et en créant quatre types de structures transfrontalières : consortio,

côté espagnol, GIP, SEMI et District européen, côté français. S'il existe trois consortios transfrontaliers : Bidassoa-Txingudi, Bourg-Madame/Puigcerda et CTP (en cours de finalisation), les collectivités territoriales ont également eu recours à des outils de coopération transfrontalière de facto, notamment l'association et le GEIE (Eurocité basque).



La baie de San Sebastián sur la côte basque.

tés autonomes espagnoles (Aragon, Navarre, Catalogne et Pays basque) et la principauté d'Andorre. Son objectif est « d'échanger et de débattre entre tous les membres sur des questions techniques afin de parvenir à des solutions coordonnées » pour l'ensemble de la frontière.

Le développement économique, l'amélioration des communications, la recherche et la protection de l'environnement constituent les axes fondamentaux du programme d'actions. Afin de doter cette entité d'une structure juridique propre et de renforcer ainsi son pouvoir d'action, un consorcio est en cours de création.

En octobre 2004, l'**Eurorégion Pyrénées Méditerranée** qui regroupeait les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et la Catalogne s'est élargie en intégrant l'Aragon et les îles Baléares. Ces cinq entités, en signant une convention commune, ont exprimé leur volonté de travailler ensemble. L'objectif prioritaire est de porter et de défendre d'une seule voix des projets d'intérêt commun de dimension transfrontalière et européenne, notamment auprès de la Commission européenne. Le désenclavement du territoire fait partie des enjeux prioritaires.

De plus, une **convention** de partenariat, signée en avril dernier entre la **Diputación Foral de Gipuzkoa** et le **conseil général des Pyrénées-Atlantiques**, pourrait préfigurer la constitution d'une autre Eurorégion sur la zone Ouest Pyrénées (voir « Points de vue » ci-contre).

Enfin, des « **Fonds communs Aquitaine/Euskadi/Navarre/Aragon** », mis en place dans les années 90, promeuvent, entre la région française et les trois communautés espagnoles, des actions de coopération dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, du développement économique, de l'innovation technologique, de la formation, de la culture et des sports. ■

Points de vue



Jean-Jacques Lasserre
Président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques

« La volonté du département d'organiser les relations avec les partenaires espagnols est très forte. C'est dans cette optique que nous avons signé, en avril dernier, une convention avec la Diputación de Gipuzkoa, après celle signée en 2001 avec la Navarre, et une autre est en préparation avec l'Aragon. La convention avec le Gipuzkoa doit nous permettre de mettre en place des dispositifs communs et de faciliter le montage de nos projets qui se veulent concrets, proches du citoyen et de la vie de la cité.

Nous allons donc travailler sur nos domaines de compétences communs : les politiques sociales, l'environnement, le développement économique, les infrastructures et le transport, l'aménagement du territoire, la culture et le sport. Des groupes techniques se mettent en place actuellement sur ces différents thèmes. Le premier, celui des politiques sociales, fait partie des priorités : nos espaces de vie doivent s'organiser ensemble !

Les choses ne s'arrêtent toutefois pas au niveau local. La convention est une étape vers la création d'une conférence eurorégionale Ouest Pyrénées, que je souhaite. L'une des principales difficultés vient en effet de l'éclatement des compétences côté français entre communauté d'agglomération, département, région et Etat. Cette conférence eurorégionale, que j'ai proposée, permettrait de réunir les niveaux de compétences côté français. Les communautés espagnoles ont pour leur part des compétences très larges, l'Espagne étant beaucoup plus décentralisée. Cette réunion des différentes institutions de part et d'autre des Pyrénées est essentielle pour mener une coopération transfrontalière durable et ambitieuse. »



Agustin Arostegi
Directeur des relations extérieures, Diputación Foral de Gipuzkoa

« L'enjeu de la coopération transfrontalière sur notre territoire est culturel : la connaissance réciproque et partagée de nos habitudes et de nos différences est, en effet, un préalable indispensable.

Notre projet commun, sur le versant

basque, est de construire une véritable agglomération transfrontalière, une nouvelle ville qui ait du poids dans l'Europe des métropoles. La priorité est de mettre en œuvre une bonne intégration des systèmes de transports. En juin 2004, nous avons achevé une étude prospective à ce propos. Un autre projet phare à mon avis est celui de la création d'un "Euro-Institut", lieu de recherche et de formation, centre de ressources et d'appui au montage de projets transfrontaliers. Ce projet en cours favorisera la compréhension par les citoyens de l'Eurocité et de sa dimension transfrontalière. Cette prise de conscience du citoyen est primordiale. Un autre projet allant dans ce sens concerne la mise en place d'un programme d'événements (expositions et manifestations diverses), pour lequel associations françaises et espagnoles travaillent ensemble, et dont le but est de faire comprendre à la société civile notre travail et notre projet de "ville transfrontalière". Je me réjouis également de la signature de la convention avec le conseil général des Pyrénées-Atlantiques. Celle-ci nous permettra de mieux travailler sur les compétences qui nous sont communes et de développer les services publics nécessaires à la vie de la cité transfrontalière. »



Jean-Jacques Fortuny
Maire de Bourg-Madame
« Le consorcio réunissant Bourg-Madame

(1 500 habitants) et sa voisine espagnole Puigcerda (8 000 habitants) vient d'être créé. L'acte inaugural s'est en effet tenu le 20 avril dernier, à la mairie de Bourg-Madame, en présence de Marie-Josée Roig, ministre déléguée à l'Intérieur en charge des collectivités locales. Nos deux cités, voisines de quelques kilomètres seulement sur le plateau cerdan, ne bénéficiaient jusqu'alors d'aucun cadre juridique commun leur permettant de mener des actions de coopération. Nous avons besoin d'un organisme commun, c'est chose faite et je m'en réjouis. Nous allons ainsi pouvoir travailler ensemble et mettre en œuvre des projets sur des thèmes aussi variés que le tourisme, la culture, les routes, l'environnement, la santé... La création de cette structure va sans doute permettre de faire avancer notre projet d'hôpital transfrontalier pouvant accueillir des patients français et espagnols. Ce vaste projet dépasse le cadre du consorcio, mais ce dernier pourra constituer, dans un premier temps, un support juridique utile. Les choses devraient avancer très prochainement avec la signature, prévue en mai 2005, d'un accord entre les deux pays officialisant ce projet. »

Séminaire sur les « solidarités transfrontalières »

L'étude « Décentralisation et inter-communalité transfrontalière », réalisée en 2004 pour le compte de la Datar et de la CDC, avait mis en évidence les besoins relatifs à l'émergence de régulations territoriales transfrontalières, les « solidarités transfrontalières », nécessaires au financement de projets transfrontaliers, à la réalisation d'investissements communs et à l'organisation de la « gouvernance transfrontalière ».

Suite à cette étude, la MOT et la CDC ont organisé un séminaire, les 2 et 3 février derniers à Paris, afin de débattre de ces enjeux. Une centaine

de participants ont pris part aux échanges, en présence des grands élus du réseau de la MOT, Pierre Mauroy, Alain Lamassoure et Jean-Claude Guibal, ainsi que Christian Eckert, vice-président du conseil régional de Lorraine, Wolfgang Dietz, maire de Weil-am-Rhein, et Christian Dupessey, maire adjoint d'Annemasse.

Les débats ont mis en évidence les situations d'interdépendance propres à chaque territoire transfrontalier et l'imbrication des problématiques liées à la gouvernance transfrontalière et à la réalisation des projets. L'opportunité liée à la conjonction des périodes de

programmation nationale et européenne et à la prise en compte du transfrontalier en tant qu'objectif à part entière* nourrit de nombreux espoirs. A l'échelle nationale, les acteurs comptent sur le développement d'un « cadre facilitateur », notamment financier, passant par une systématisation des mécanismes de coopération, la capacité à mobiliser les autorités politiques compétentes et l'intégration du transfrontalier dans le droit commun des politiques publiques. ■

*Dans la nouvelle politique régionale communautaire.

Parution d'un nouveau « Cahier » sur la coopération sanitaire

En décembre 2004, le 4^e numéro des « Cahiers de la MOT » a été publié. Il fait suite à l'étude « Etat des lieux de la coopération transfrontalière sanitaire », réalisée par la MOT en 2001, et au séminaire de recherche-action, organisé sur le même sujet en octobre 2002.

Cette nouvelle parution actualise et remet en perspective une problématique complexe en présentant :

- les fondements et les formes de la coopération transfrontalière sanitaire ;
- les obstacles et les enjeux ;

- les outils de planification sanitaire français et les instruments juridiques de la coopération sanitaire transfrontalière ;
- la santé dans la construction européenne.

Une carte rend compte des projets sanitaires financés par Interreg III. Enfin, différentes expériences de terrain sont décrites : le projet santé en Thiérache (France-Belgique), le projet LuxLorSan (Lorraine-Wallonie-Luxembourg), la coopération transfrontalière hospitalière en Paca (France-Italie), et le pro-



jet d'hôpital commun transfrontalier en Cerdagne-Capcir (France-Espagne). ■

Eurocité basque : 300 jeunes débattent sur l'environnement

Le premier congrès transfrontalier des jeunes sur l'environnement s'est tenu à Irun, du 10 au 12 mai 2005. Durant ces trois jours, plus de trois cents collégiens en provenance de treize classes de toute l'Eurocité basque ont échangé leur vision de l'environnement et exposé le projet environnemental qu'ils ont travaillé pendant toute l'année scolaire.

Organisée par l'Agence transfrontalière pour le développement de l'Eurocité basque Bayonne - San Sebastian (composée de la Diputación Foral de Gipuzkoa, de la communauté d'agglomération de Bayonne Anglet Biarritz et du consor-

cio Bidasoa-Txingudi), cette manifestation avait pour vocation de favoriser l'échange et la pratique du multilinguisme entre les jeunes de l'Eurocité sur un sujet qui ne connaît pas de frontière. Des tables rondes, expositions et ateliers divers ont été mis en place sur des thématiques environnementales variées comme le littoral, la place de l'eau ou le traitement des déchets. Les élèves ont donc pu débattre, en trois langues (français, espagnol et basque), des effets des gestes anodins sur l'environnement, de la fragilité des écosystèmes, des mesures à prendre afin de protéger la nature, etc.



Au terme des trois jours, une charte de l'environnement a été rédigée et ratifiée par l'ensemble des participants. Elle synthétise l'ensemble des engagements les plus importants pris par ces derniers en matière de préservation de l'environnement. Elle contient, de plus, des suggestions pour améliorer la situation. Communiquée à la presse et disponible sur le site web du congrès (www.eurocite.org/batzarra), elle sera transmise aux autorités compétentes en la matière. ■

